

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°004/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/ASPMa/ASPMf/2025 DU 13 JAN 2025

SERVICES DE CONSULTANT

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE DEUXIÈME ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRES DES BENEFICIAIRES DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS A L'ÉLECTRICITE DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).

(Procédure d'Urgence)

Informations Générales

Crédit : IDA 6356-CM
Pays : République du Cameroun
Nº Projet : P163881

Détails Clé

Catégorie : Services de consultants (cabinets, BET, Groupements de cabinets/BET)
Méthode : Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SQC)
Approche : Ouverte | Nationale
Type de contrat : Montant forfaitaire

Informations connexes

Nº de référence : CM-PERACE-357881-CS-CQS

A. AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Cameroun avec l'appui de la Banque mondiale met en œuvre depuis 2020 le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) avec pour l'objectif de développer l'accès à l'électricité des populations des régions cibles notamment, l'Extrême-nord, l'Est et le Nord-Ouest.

Pour s'assurer que le projet est mis en œuvre dans le sens souhaité par le Gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale c'est-à-dire, que les bénéficiaires des services offerts jusque-là par le PERACE sont satisfaits, l'UGP a réalisé en 2023 une enquête de satisfaction auprès de ceux-ci. Elle a révélé une satisfaction de 67,46% des bénéficiaires du PERACE. Ce taux était en grande partie portée par les branchements sociaux à travers le Fonds Revolving pour lesquels les ménages raccordés sont satisfaits, ainsi que par le processus de paiement des indemnités/ compensations dans le cadre duquel une attention privilégiée est accordée aux personnes affectées par le projet.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet expérimenté dans la conduite de la deuxième enquête de satisfaction du PERACE auprès des organisations de la Société Civile, les acteurs du secteur privé et les institutions publiques, tous bénéficiaires du projet depuis 2020.



2. OBJECTIF

L'objectif général du présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt de la deuxième enquête de satisfaction est d'apprécier l'évolution du taux de satisfaction des bénéficiaires du PERACE afin de s'assurer que la clôture du projet en juin 2025 se fera au plus grand bonheur de tous les bénéficiaires.

3. MISSIONS

La candidature retenue aura pour mission clés de :

- Mener auprès des organisations de la société civile (ONG, Groupes vulnérables, Communautés vulnérables, Ménages et ménages dirigés par les femmes, les acteurs du secteur privé (concessionnaire du réseau national de distribution d'électricité, entreprises des travaux, sous-traitants, consultants et fournisseurs des biens et services) et les institutions publiques (MINEE, AER, ARSEL, EDC, SONATREL, CAA, ARMP, MINDCAF, CCE, MINEPDED, MINAS, MINEFOP, etc.) des enquêtes dites de satisfaction selon la démarche méthodologique proposée par le cabinet et validé par l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Mesurer le degré de satisfaction globale des bénéficiaires et par typologie en particulier ;
- Connaître les motifs des insatisfactions enregistrées à travers l'identification des besoins et attentes auxquels le PERACE n'a donné aucune réponse ;
- Formuler les recommandations permettant de capitaliser l'expérience du PERACE en vue d'une amélioration de la satisfaction des bénéficiaires dans les projets similaires.

4. DURÉE DE LA MISSION

La durée d'exécution de la mission pour la réalisation de la prestation objet du présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt sera de soixante (60) jours calendaires.

5. CRITERES DE QUALIFICATIONS

Le présent ASMI est adressé aux Consultants remplissant les critères de qualifications définis au Point E « Profil Recherché » des « Termes de référence ».

Les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, 3.18 et 3.20, celles des paragraphes 3.21 à 3.23, ainsi que celles du paragraphe 3.32, du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, respectivement relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêt, d'éligibilité et de fraude et corruption, seront appliquées.

6. LA METHODE DE SELECTION

La méthode de sélection est « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que définie dans les paragraphes 7.11, 7.12 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) », édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, sera appliquée.

7. PIECE A FOURNIR

Une manifestation d'Intérêt est demandée selon le format suivant :

- a. Nombre d'exemplaires du dossier : un (01) original et quatre (04) copies.
- b. Contenu du dossier :
 - i. Une lettre de manifestation d'intérêt signée, datée et adressée au Coordonnateur de l'Unité de Gestion du PERACE ;
 - ii. Le dossier administratif et fiscal usuel ;
 - iii. Les justificatifs d'expériences probants du consultant dans le domaine de la mission (copie de la première page, la page de signature des contrats/marchés et de l'attestation de service fait/procès-verbal de réception ou tout autre document équivalent) ; Cf. les TDR en annexe.
 - iv. Une clé USB contenant la version électronique du dossier de manifestation d'intérêt.



8. RETRAIT DE L'ASMI ET ÉCLAIRCISSEMENT

Le présent ASMI comprend les Termes de référence de la procédure de sélection en Section B. Lesdits Termes de référence peuvent être retirés à la Cellule de Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet, à l'adresse ci-dessous, et par demande aux adresses e-mails ci-dessous.

Les Consultants intéressés, pour tout besoin d'information supplémentaire en rapport avec le présent ASMI, peuvent écrire à l'adresse du *Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions Sous Desservies du Cameroun (PERACE)*, situé à Yaoundé, quartier Dragage, à côté de la SNH, 2^e sortie, entre 10h00 et 15h00 (heures locales), ou par courriel à j.fonkwa@aerperace.org ; fjfondwa@yahoo.co.uk ; avec copie à ibessong@gmail.com ; i.bessong@aerperace.org.

Les adresses ci-dessus sont également celles indiquées pour le retrait des Termes de référence objet du présent ASMI.

9. REMISE DES MANIFESTATIONS D'INTERET

La date, l'adresse et l'heure de remise des manifestations d'intérêt sont les suivantes :

- a. Date limite de dépôt des manifestations d'intérêt : 13 FEV 2025 ;
- b. Adresse : siège de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) situé à Yaoundé, au Quartier Mballa II Dragage, face Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP ;
- c. Heure limite de dépôt : **14 heures (heure locale)** ;
- d. Les dossiers déposés au-delà de ce délai ne seront pas pris en compte.

10. PUBLICATION DES RESULTATS

Le Coordonnateur du PERACE retient le Consultant qui présente le meilleur niveau de qualifications et d'expérience en rapport avec la mission, et l'invite à soumettre ses Propositions technique et financière aux fins de négociations telle que définie dans le paragraphe 7.11 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), quatrième édition de novembre 2020.

11. MENTION DE L'ENVELOPPE :

L'enveloppe contenant le dossier et la clé USB devra porter la mention :

« A l'Attention du Coordonnateur du PERACE : Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°004/ASMI/AER/PERACE/UGP/SPM/2025 du 13 JAN 2025 relatif au recrutement d'un consultant en vue de la réalisation d'une deuxième enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès a l'Electricité dans les Régions sous Desservies du Cameroun (PERACE). »

12. Les dossiers fournis dans le cadre du présent ASMI restent la propriété du PERACE.

Fait à Yaoundé, le 13 JAN 2025

Le Coordonnateur

Ampliations :

- MINEE
- MINMAP
- AER
- ARMP
- ARCHIVES
- CHRONO



Ful Guye Tonkwa
Ingénieur Électricien

B. TERMES DE REFERENCES



TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT DES SERVICES D'UN CONSULTANT / CABINET EN VUE DE
LA RÉALISATION D'UNE DEUXIÈME ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRES DES
BENEFICIAIRES DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A
L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS-DESERVIES DU CAMEROUN**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	
A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	ii
B. OBJECTIF GENERAL.....	iii
C. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	iv
D. RESULTATS ATTENDUS.....	v
E. PROFIL RECHERCHE	v
F. LIVRABLES	vii
G. REMUNERATION DU CONSULTANT	vii
H. DUREE DE LA MISSION	vii



LISTE DES ABRÉVIATIONS

BT:	Basse tension
ENEO:	Energy of Cameroon
HTB:	Haute Tension
MT ou HTA :	Moyenne tension
OSC :	Organisation de la Société Civile
PERACE :	Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Energie dans les zones sous-desservies au Cameroun
TDR :	Termes de Référence



A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Cameroun avec l'appui de la Banque mondiale met en œuvre depuis 2020 le Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) avec pour l'objectif de développer l'accès à l'électricité des populations des régions cibles notamment, l'Extrême-nord, l'Est et le Nord-Ouest.

Le PERACE vise :

- L'électrification par extension du réseau électrique MT/BT dans 286 localités des régions de l'Extrême-Nord (178), de l'Est (56) et du Nord-Ouest (52), soit 1 136 km de lignes électriques MT et 1 237 km de lignes BT ;
- Le raccordement de 57 565 ménages au nouveau réseau électrique à travers le mécanisme du Fonds Revolving, ce qui fera bénéficier d'un service de l'électricité nouveau ou amélioré à au moins 287 825 personnes ;
- L'électrification de 31 Centres de Santé Intégrés dans 08 régions du Cameroun à partir des systèmes solaires photovoltaïques ;
- La réalisation de 02 études d'APS/APD/DAO de 02 sites hydroélectriques à KOUDINI par BELEL et NGI par JAKIRI de puissance garantie de 1,5 MW chacun ;
- La libération des emprises à travers le paiement des indemnisations / compensations aux personnes affectées par le projet ;
- La réalisation d'au moins 234 mille branchements aux réseaux électriques existant à travers le mécanisme du Fonds Revolving dans une trentaine de villes des dix régions du Cameroun, ce qui fera bénéficier d'un service de l'électricité à environ 815 000 personnes;
- Le renforcement des capacités des institutions du secteur de l'électricité et la gestion du projet à travers : (i) le renforcement des capacités des acteurs, (ii) les services de maîtrise d'œuvre unique du projet (iii) la structuration d'une expertise locale pour la valorisation du potentiel économique de l'électrification rurale, (iv) le renforcement des capacités des jeunes et des femmes en leadership et en techniques de gestions des AGR et le financement des AGR au profit des jeunes et des femmes dans le région de l'Extrême-Nord, (v) la réalisation d'une étude sur l'appui technique au développement institutionnel de l'AER pour la mise en œuvre des PERD et (vi) l'appui à la gestion du projet.

Depuis la mise en vigueur du projet, l'UGP a réalisé de nombreuses activités, à savoir : (i) le recrutement des consultants, fournisseurs des biens et services et des constructeurs des réseaux HTA/BT, (ii) la réalisation des outils de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PAR, PPA, PAG, etc.) à l'Est et à l'Extrême-Nord, (iii) la réalisation des branchements sociaux à travers le Fonds Revolving dans une trentaine de villes avec l'appui du partenaire ENEO, (iv) la supervision des travaux des commissions de constat et d'évaluation dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord,

(v) le suivi des travaux de construction des réseaux HTA/BT, (vi) le suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale des chantiers de construction des réseaux HTA/BT, et (vii) le paiement des factures et décomptes.



Pour s'assurer que le projet est mis en œuvre dans le sens souhaité par le Gouvernement du Cameroun et la Banque mondiale c'est-à-dire, que les bénéficiaires des services offerts jusque-là par le PERACE sont satisfaits, l'UGP a réalisé en 2023 une enquête de satisfaction auprès de ceux-ci. Elle a révélé une satisfaction de 67,46% des bénéficiaires du PERACE. Ce taux était en grande partie portée par les branchements sociaux à travers le Fonds Revolving pour lesquels les ménages raccordés sont satisfaits, ainsi que par le processus de paiement des indemnisations/ compensations dans le cadre duquel une attention privilégiée est accordée aux personnes affectées par le projet.

Des cas de faibles satisfactions sont néanmoins à signaler dans l'ordre croissant pour les consultants (15%), les commissions de constat et d'évaluation (20%), les constructeurs (33,33%), l'accompagnement institutionnel (35%), les fournisseurs (40%), les centres de santé intégrés (40,59%) et le renforcement des capacités (45%). La mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'enquête a permis d'adresser les motifs d'insatisfaction soulevés par les bénéficiaires, ce qui laisse entrevoir une possible amélioration du taux de satisfaction. Pour s'en convaincre, le PERACE envisage de mener une deuxième enquête de satisfaction pour apprécier l'évolution de la satisfaction de ses bénéficiaires en générale et par type de bénéficiaire en particulier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration des présents Termes de Références (TDR) en vue du recrutement d'un cabinet expérimenté dans la conduite des enquêtes de satisfaction pour conduire la deuxième enquête de satisfaction du PERACE auprès des organisations de la Société Civile, les acteurs du secteur privé et les institutions publiques, tous bénéficiaires du projet depuis 2020.

B. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la deuxième enquête de satisfaction est d'apprécier l'évolution du taux de satisfaction des bénéficiaires du PERACE afin de s'assurer que la clôture du projet en juin 2025 se fera au plus grand bonheur de tous les bénéficiaires. De manière spécifique, il est question de :

- Mener auprès des organisations de la société civile (ONG, Groupes vulnérables, Communautés vulnérables, Ménages et ménages dirigés par les femmes, les acteurs du secteur privé (concessionnaire du réseau national de distribution d'électricité, entreprises des travaux, sous-traitants, consultants et fournisseurs des biens et services) et les institutions publiques (MINEE, AER, ARSEL, EDC, SONATREL, CAA, ARMP, MINDCAF, CCE, MINEPDED, MINAS, MINEFOP, etc.) des enquêtes dites de satisfaction selon la démarche méthodologique proposée par le cabinet et validé par l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- Mesurer le degré de satisfaction globale des bénéficiaires et par typologie en particulier ;



- Connaître les motifs des insatisfactions enregistrées à travers l'identification des besoins et attentes auxquels le PERACE n'a donné aucune réponse ;
- Formuler les recommandations permettant de capitaliser l'expérience du PERACE en vue d'une amélioration de la satisfaction des bénéficiaires dans les projets similaires.

C. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Des instances de coordination seront mises en place par une décision du Directeur Général de l'AER, Maître d'Ouvrage Délégué, pour assurer le bon déroulement de la deuxième enquête de satisfaction. Elles sont résumées avec leurs compositions et leurs rôles dans le tableau ci-dessous :

Instance	Responsables	Rôles
Coordination générale	<ul style="list-style-type: none"> Directeur Général de l'AER, Maître d'Ouvrage Délégué du PERACE Directeur Général Adjoint de l'AER Coordonnateur du PERACE, Directeur Général de l'INS, ou son Représentant 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination institutionnelle de l'opération, Encadrer le déroulement de l'enquête de satisfaction, Vulgariser l'enquête de satisfaction au niveau national, Trouver des solutions aux difficultés rencontrées.
Coordination technique	<ul style="list-style-type: none"> Responsable Suivi-Evaluation du PERACE, Assistant Suivi-Evaluation, Point Focal /PERACE Trois cadres désignés de l'INS, 	<ul style="list-style-type: none"> Superviser les travaux préparatoires du Cabinet à la collecte des données, Fournir les listes des bénéficiaires cités plus haut à enquêter avec les contacts téléphoniques et leurs localisations, Fournir à la mesure du possible, toutes les informations et documents sollicités par le Cabinet pour la conduite de l'enquête de satisfaction, Veiller à l'intégration des questionnaires dans les tablettes, Veiller à ce que le Cabinet dispose d'une équipe formée à l'utilisation de la démarche GEMS dans la collecte et le traitement des données, Superviser la collecte des données par l'équipe du Cabinet, Valider le plan de tabulation du Cabinet en vue de l'analyse des données, Valider le canevas de rapport de l'enquête proposé par le Cabinet, Renforcer les capacités de l'équipe du Cabinet dans l'analyse et la rédaction.
Agence d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> Cabinet recruté à la suite d'un avis de sollicitation à manifestation d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> Définir la taille représentative de l'échantillon, Concevoir le déroulement de la collecte des données, Développer les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'enquête, Elaborer les documents techniques de l'enquête (Questionnaires, Manuel de l'enquêteur, Manuel du superviseur, Manuel de formation) ; Intégrer les questionnaires dans les tablettes, Procéder à l'apurement, au traitement et à l'analyse des données à l'aide des programmes informatiques spécifiques, Conduire les opérations de sensibilisation des cibles de l'enquête, Convenir à l'avance avec chaque cible d'un calendrier d'enquête ; Remonter les difficultés rencontrées au niveau de la Coordination technique Produire un rapport de démarrage deux semaines après le début de la mission, un rapport provisoire un mois après le rapport de démarrage et un rapport final intégrant les commentaires et observations du Gouvernement, et de la Banque mondiale, deux semaines après la validation du rapport provisoire ; Produire une note de synthèse du rapport provisoire de l'enquête en français et en anglais (maximum 5 pages)

D. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- Le niveau de satisfaction globale des bénéficiaires du projet est connu ;
- Le niveau de satisfaction par type de bénéficiaire est connu ;
- Les rapports de démarrage, provisoire et final sont transmis dans les délais.



E. PROFIL RECHERCHE

Il est recherché pour cette mission une firme.

1. Expériences requises pour le cabinet

- ✓ Posséder de très solides expériences (plus de 10 ans) dans la conception et la collecte d'informations quantitative et qualitative auprès des ménages (d'envergure nationale) ;
- ✓ Avoir une expérience (plus de 10 ans) dans le traitement et l'exploitation des enquêtes statistiques ;
- ✓ Avoir conduit avec succès plusieurs enquêtes de satisfaction pour les projets similaires ;
- ✓ Avoir réalisé au moins 5 mandats similaires dans les enquêtes de satisfaction, justifiés par des attestations de bonne exécution ;
- ✓ Être capable de faire preuve de leadership, de ténacité et de diplomatie dans l'obtention des informations ;
- ✓ Être capable de travailler en toute confidentialité, discrétion et dans le respect des délais.

2. Profil du personnel-clé

Le Cabinet mettra à la disposition de la mission des compétences de haut niveau composées de :

- ✓ Un chef de mission, Expert en enquête de satisfaction avec au moins un Bac + 5 en Statistiques/Mathématiques/Econométrie et des expériences justifiées et probantes en enquêtes auprès des ménages d'envergure nationale (y compris le traitement spécifique des données). A cet effet, il doit : (i) avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la conduite et la coordination d'enquête nationale (de la conception jusqu'au traitement d'enquête et production du rapport final), (ii) posséder une expérience d'au moins 10 ans dans la production de rapport d'analyse d'enquêtes socio-économiques d'envergure nationale et (iii) avoir une très bonne connaissance des conditions socio-économiques des ménages camerounais et des autres acteurs ciblés par l'enquête.
- ✓ Des Statisticiens avec au moins Bac+4 ou plus en statistiques ou mathématiques appliquées et des expériences justifiées et probantes en enquêtes auprès des ménages d'envergure nationale (y compris le traitement spécifique des données). A cet effet, il doit : (i) avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la conduite ou dans la supervision d'enquête nationale maîtrisant les outils et applications informatiques, (ii) posséder une expérience d'au moins 5 ans dans la production de rapport d'analyse d'enquêtes socio-économiques

d'envergure nationale et (iii) avoir une très bonne connaissance des conditions socio-économiques des ménages camerounais et autres acteurs ciblés par l'enquête ;

- ✓ Sociologue ou Socio organisateur de niveau au moins bac+4 en sciences sociales ou communication avec une très bonne expérience en socio-organisation ou en mobilisation sociale ou communautaire, une expérience et/ou connaissance confirmée du milieu rural, une maîtrise de certaines langues communautaires des régions de déploiement. Une bonne connaissance des conditions socio-économiques des régions et villes concernées par le projet avec des références justifiées constituera un atout.

3. Profil du personnel de terrain

Par ailleurs, le Cabinet mettra à la disposition de la mission une équipe de :

- ✓ Superviseurs d'enquête/Chefs d'équipe de niveau Bac + 3 minimum en Gestion ou en Economie ou en Sciences sociales ou équivalent, ayant : (i) de très solide expérience en enquête en milieu rural/urbain, (ii) une bonne capacité rédactionnelle et méthodique, (iii) une bonne capacité organisationnelle avec maîtrise des NTIC, (iv) de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe. La connaissance et la pratique de dialectes locaux dans les régions et villes d'enquête constitueront un atout ;
- ✓ Enquêteurs de niveau Bac+ 2, ayant : (i) des références en enquêtes en milieu rural, (ii) de très solide expérience en enquête en milieu rural, (iii) une bonne capacité rédactionnelle et méthodique, (iv) une bonne capacité organisationnelle avec maîtrise des NTIC, (v) de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe. La connaissance et la pratique de dialectes locaux dans les régions et villes d'enquête constitueront un atout ;
- ≥ ✓ Socio-organisateurs, avec un diplôme bac+3 en sciences sociales ou en communication ou équivalent avec une très bonne expérience en socio organisation ou en mobilisation sociale ou communautaire. Il doit avoir : (i) une expérience et/ou connaissance du milieu rural, (ii) une aisance relationnelle et une grande capacité de communication, (iii) une parfaite maîtrise de la langue française et anglais, (iv) de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe. La connaissance et la pratique de dialectes locaux dans les zones d'enquête constitueront un atout.

Le Cabinet pourra proposer tout autre personnel d'appui qu'il juge utile à l'enquête. La rémunération de ce personnel d'appui sera comprise dans celle du personnel clé.

Tableau 1 : Effectif recommandé de personnel impliqué dans la mission

Profil de personnels	Nombre	SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHÉS VISA PERACE
Un chef de mission	1	
Statisticiens	≤ 3	
Sociologue ou Socio organisateur	≤ 3	
Personnel de terrain		
Superviseurs d'enquête/Chefs d'équipe	≤ 10	
Enquêteurs	≤ 70	
Socio-organisateurs	≤ 10	

F. LIVRABLES.

- Un rapport de démarrage deux semaines après le début de la mission ;
- Un rapport provisoire un mois après le rapport de démarrage ;
- Un rapport définitif deux semaines après le rapport provisoire ;
- Une note de synthèse du rapport provisoire en français et en anglais ;
- Les questionnaires remplis des enquêtés ;
- La base des données collectées.

G. REMUNERATION DU CONSULTANT

La mission du consultant est rémunérée au forfait. Les modalités de facturation des prestations se feront ainsi qu'il suit :

20% du montant du contrat TTC après réception du rapport de démarrage ;
 20% du montant du contrat TTC après réception du rapport de l'enquête test ;
 10% du montant du contrat TTC après présentation du rapport de déroulement de l'enquête ;
 30% du montant du contrat TTC après réception du rapport provisoire ;
 20% du montant du contrat après présentation du rapport définitif de l'enquête de satisfaction.

H. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est de 60 jours calendaire.